

# Compte rendu de la séance du 30 juillet 2019

Président : MONIER Michel  
Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Monsieur Jérôme SOUQUIERES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Alain CAMMAS, Monsieur Jérôme BONNET

Excusés :

Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL

Ordre du jour:

- Projet éolien;
- Décisions modificatives;
- Travaux;
- Questions diverses.

## Délibérations du conseil:

### Adoption du compte rendu de la dernière réunion ( DE 2019 027)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2019. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 mars 2019.

### Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural ( DE 2019 028)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité. Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ,

- **S'OPPOSE** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIME** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRME** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- **DEMANDE** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Département du Cantal et la commune. ( DE 2019 029)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Département du Cantal et la commune.

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique proposée par le Département à la Collectivité dans les domaines de l'assainissement ou de l'eau potable, en application de l'article L3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- Approuve ce projet de convention avec le Conseil Départemental du Cantal
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

Vote de crédits supplémentaires - labesserette ( DE 2019 030)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
613	Locations	600.00	
61551	Entretien matériel roulant	500.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-900.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	-312.00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1900.00	
6411	Personnel titulaire	-5000.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	1600.00	
701241	Redevance pollution d'origine domestique		1500.00
70128	Autres taxes et redevances d'eau		204.00
7087	Remboursement de frais		1000.00
74121	Dotation de solidarité rurale		784.00
<b>TOTAL :</b>		<b>3488.00</b>	<b>3488.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 - 13	Immobilisations corporelles en cours	23400.00	
231 - 12	Immobilisations corporelles en cours	-10000.00	
132 - 13	Subv. d'équipent non transférables		10000.00
132 - 12	Subv. d'équipent non transférables		3400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>13400.00</b>	<b>13400.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>16888.00</b>	<b>16888.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adressage des bâtiments et des rues :

Un point est fait sur l'avancement de la numérotation des bâtiments et de la dénomination des voies.

Les numéros seront posés après que les services de la Poste aient relayé l'information auprès des personnes concernées.

Projet éolien:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de la part de l'association Vent de la Châtaigne.

Une discussion s'engage, les membres du Conseil Municipal souhaitent que la société VSB vienne présenter le projet éolien à la population avant la pose du mât.

Monsieur le Maire est chargé de contacter la société VSB.